

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature d'une convention-cadre fixant les modalités d'intervention de l'EPF pour le compte de la commune

Délibération N°PLV 21-04-28

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 01^{er} avril 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur le Maire.

24 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie- Louise
M. MAZEPPA Max	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MEKEL Alexina	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel

5 élus étaient absents excusés :

Mme MAYEKO Gina	M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. LAUJIN Dominique
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	

4 élus étaient représentés :

- Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- M. EDWIGE Charly représenté par M. ARTHEIN Victor

Monsieur Bernard CERCI, 5^{ème} adjoint au maire, expose :

Le 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe fixe les priorités politiques stratégiques pour la période allant de 2019 à 2023. Ainsi, l'EPF entend intervenir prioritairement sur 5 champs en réponse aux défis que rencontre le territoire à savoir :

- Permettre aux guadeloupéens d'accéder à des logements dignes et renforcer l'armature urbaine ;
- Permettre la réalisation de projets d'intérêt régional ;
- Favoriser le redéploiement de l'offre économique, sa diversification et sa répartition sur l'ensemble du territoire ;
- Soutenir les communes dans la réalisation de leurs équipements et services ;
- Œuvrer à la protection et à la valorisation de l'environnement et au développement de la résilience face aux risques.

Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs à Port-Louis, l'EPF a souhaité organiser le cadre de ses interventions et de ses relations avec la commune. A cet effet, il est donc proposé une convention-cadre qui règle les rapports entre les parties concernant les missions d'assistance foncière de l'EPF de Guadeloupe au profit de la commune.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe ;

Considérant les champs d'intervention de l'EPF ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents :

DECIDE

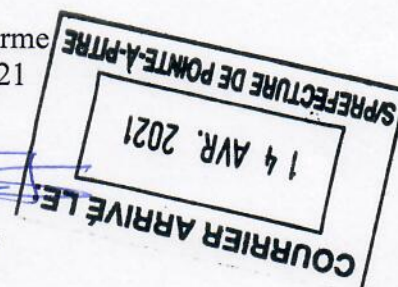
Article 1 : D'approuver la convention-cadre fixant les modalités d'intervention de l'EPF pour le compte de la commune

Article 2 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 07 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 14/04/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.